



CUBLAC



RETROUVEZ LES MARCHÉS NOCTURNES FESTIFS

Les mardis 17 - 24 - 31 juillet
et 7 - 14 - 21 août

Conseils Municipaux	p.	1
Réalisations travaux	p.	12
Informations Municipales	p.	17
Cublac au quotidien	p.	21
Milieu associatif	p.	22
Écoles	p.	35

MARCHÉ DOMINICAL

de 8h à 12h, place du 14 Juillet
avec vos commerçants, vendeur de
canards gras frais et en conserves,
vente de gâteaux,
maraîcher, fleuriste spécialisé en roses.

Poulets rôtis sur commande.

Retrouvez au quotidien

vos commerces locaux :

Boulangerie, Épicerie, Presse,
Restaurant, Pizzeria, Coiffeuse.

Mairie :

☎ 05 55 85 22 89

📧 2 rue de la Liberté 19520 Cublac

Mail : mairie.cublac@wanadoo.fr

Site internet : <http://>

www.cublac.correze.net/

Horaires : lundi/mardi/jeudi/vendredi:

8h30 - 12h00 / 13h30 - 17h30

mercredi: 8h30 - 12h00

samedi : 9h00 - 12h00

Bibliothèque : 05 55 23 30 04

Horaires: mercredi de 14h à 17h

jeudi de 16h à 18h

samedi de 9h30 à 11h30

Les élus sont à votre disposition
sur RDV à la Mairie.

Groupe scolaire :

Ecole maternelle : 05 55 85 15 37

Ecole primaire : 05 55 85 23 79

Cantine : 05 55 85 17 54

Garderie périscolaire : 05 55 22 95 82

Services :

Transport à la demande : 05 55 74 20 13

Ronde des Oursons : 05 55 22 79 08

La poste : 05 55 85 23 00

Pharmacie : 05 55 85 19 49

Dentiste : 05 55 85 17 63

Infirmières : 05 55 24 38 58

Magnétiseur/thérapeute : 06 79 68 11 74

Ass. Sociale : 05 55 93 79 20 sur RDV

N° vert solidarité : 0 800 00 19 19

Presbytère Terrasson : 05 53 50 02 72

Déchèteries :

St Pantaléon de Larche : 05 55 87 92 77

Condat sur Vézère : 05 53 51 03 44

URGENCES - SOS MEDECIN- SAMU

15

GENDARMERIE 17

POMPIERS 18

Violences Conjugales :

05 55 88 20 02 ou 39 19

CONSEILS MUNICIPAUX

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE
DU JEUDI 25 JANVIER 2018 A 20H30

Présents : M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL – M. GILET – Mme BOURIANE – MM. VIGNOT – BONNEFOND – Mmes BONDU – LAJUGIE – BOUZIDI - MM. DE SOUSA - LACOSTE – Mmes BOUYSSÉ VALIN - FOURASTIE – LASSAIGNE - MM. CAPY – PAJOT - ARLOT.

Absente excusée : Mme ORLIAGUET (procuration à M. BRUT).
Secrétaire de séance : Amandine BOUYSSÉ VALIN.

Le compte rendu de la séance du 17.12.2017 est adopté à l'unanimité.

1 - Aliénation et création de chemins ruraux suite à enquête publique.

Les enquêtes se sont déroulées du 27 novembre au 16 décembre 2017.

Chemin rural à Lagorsse

L'enquête publique a pour objet l'aliénation du chemin rural qui passe entre les bâtiments d'une propriété, qui présente une sortie dangereuse et une forte déclivité.

Il s'agit d'aliéner le chemin non revêtu au profit des riverains qui ont cédé du terrain en limite de propriété afin de créer un chemin dans une zone plus favorable pour la sécurisation de la sortie sur la route départementale n°2.

Les demandeurs prennent à leur charge les frais de géomètre et de notaire.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (18 pour, 1 abstention, 0 contre), décide :

► **L'aliénation et la création du chemin rural de Lagorsse.**

Chemin rural n°37 au Bousquet

L'enquête publique a pour objet l'aliénation du chemin rural n°37 qui passe au milieu d'une propriété. Il s'agit d'aliéner le chemin non revêtu au profit du riverain qui cède du terrain en limite de propriété afin de créer un chemin qui pourra notamment être utilisé pour la randonnée.

Le demandeur prend à sa charge les frais de géomètre, de notaire et d'ouverture du chemin.

Le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :
► **De désaffecter et d'aliéner le chemin rural n°37 du Bousquet.**

2 – PAB II Rues Guyez et Bourdarie jusqu'à l'impasse de la Vallée Verte – Demande de subvention au titre du Fonds de Soutien Territorial de la CABB pour la 3^{ème} tranche (2018).

Les travaux d'aménagement de la Rue Guyez jusqu'à l'impasse de la Vallée Verte sont en cours de réalisation. Il est souhaitable de déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) au titre du Fonds de Soutien Territorial (FST) 2018.

Les travaux s'élèvent à 148 532,11 € HT (178 238,53 € TTC).

La subvention représente 25 % du montant HT des travaux (plafonnés à 120 000€).

La subvention est pondérée en fonction du nombre d'habitants de la commune (soit pour Cublac : 1 718 hab x 20 €). Le premier plafond atteint est celui qui est retenu.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité sollicite une subvention de 30 000,00€ selon les conditions du financement.

3 – Acquisition des parcelles AB n°173 et 383p – Réserve foncière.

Les parcelles cadastrées AB n°173 et 383p sont actuellement en vente. Une partie de ces parcelles fait partie de l'emplacement réservé n°32 « bassin de rétention des eaux pluviales » du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Les conditions d'acquisition seraient les suivantes

Section	AB
N° des parcelles	173 et 383p
Surface	5 310 + 8 867 = 14 177 m ²
Prix d'achat	3 000 €
<i>Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune.</i>	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise l'acquisition de ces parcelles.

4 – Participation de la commune de Villac aux frais de scolarisation de ses enfants - Année scolaire 2017/2018.

Le montant de la participation de la commune de Villac pour la scolarisation de ses enfants doit être fixé pour l'année scolaire 2017/2018 (**pour mémoire : 116 € pour l'année scolaire 2016/2017**).

L'école de Cublac est repassé à la semaine scolaire de 4 jours à la rentrée de septembre 2017 donc il n'y a plus de frais relatifs à la mise en place des rythmes scolaires sur 4,5 jours instaurés en 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide que le montant de la participation aux frais de scolarisation de la commune de Villac sera fixé à 118 € par enfant scolarisé à Cublac, au titre de l'année scolaire 2017/2018 (soit 2 % arrondis à l'euro inférieur).

5 – Règlementation des boisements.

La loi du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux a transféré, de l'État au Département, la compétence en matière de réglementation des boisements.

Une nouvelle délibération sera soumise au Conseil Départemental de mars 2018 pour les dix prochaines années.

A cette fin, les services compétents du Conseil Départemental ont présenté les différentes possibilités d'application d'une réglementation des boisements à l'échelle communale, ainsi que ses orientations et modalités.

M. le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en place la réglementation des boisements telle que définie par le code rural et d'intégrer la prochaine délibération départementale, en proposant les modalités suivantes concernant les distances de recul du boisement :

- **10 mètres par rapport aux fonds agricoles voisins (au lieu de 6 mètres)**
- **7 mètres de l'axe de toute voirie lorsque sa largeur cadastrée est inférieure à 4 mètres (au lieu de 5 mètres)**
- **5 mètres par rapport à la limite d'emprise de toute voirie lorsque celle-ci est supérieure à 4 mètres (au lieu de 3 mètres)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (16 pour, 3 abstentions, 0 contre) approuve l'application de la réglementation des boisements avec les modifications énoncées ci-dessus.

6 – Questions diverses.

► La Croix Rouge a fait parvenir un mail à la commune pour l'informer d'une prochaine campagne de communication auprès des particuliers, en porte à porte à domicile. Il sera alors proposé aux gens de faire un don à l'association, sous forme d'un virement de 10€ minimum par mois.

► **Colis pour les personnes âgées.**

Les personnes âgées qui ont reçu un colis remercient la municipalité pour ce geste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**
**SEANCE
DU MARDI 6 MARS 2018 A 20H30**

Présents : M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL M. GILET – Mme BOURIANE – MM. VIGNOT – BONNEFOND – Mmes LAJUGIE – BOUZIDI - MM. DE SOUSA - LACOSTE – Mmes BOUYSSSE VALIN - FOURASTIE MM. CAPY – PAJOT - ARLOT.

Absentes excusées : Mme ORLIAGUET (procuration à M. BRUT) – Mme BONDU (procuration à M. GILET) – Mme LASSAIGNE (procuration à Mme FOURASTIE).
Secrétaire de séance : Amandine BOUYSSSE VALIN.

Le compte rendu de la séance du 25.01.2018 est adopté à l'unanimité.

1 – Dossiers de demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement public Local (DSIL).

➤ **Economies d'énergie à la salle polyvalente.**

Afin de réaliser des économies d'énergie, la modernisation de l'éclairage intérieur de la salle polyvalente est nécessaire par la pose d'une soixantaine de néons LED. Un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL pour la thématique « Transition énergétique » peut être déposé.

Montant du projet TTC	821,38 €
Montant du projet HT	672,80 €
Subvention DSIL (30 % du HT)	201,84 €
Fonds propres de la Commune	619,54 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de la réalisation de cette acquisition et sollicite l'attribution d'une aide au titre de la DSIL pour cette réalisation.

➤ **Rénovation du sol de la garderie et rampe d'accès à la salle informatique.**

La rénovation du sol de la garderie et de la BCD (**6 483,60 € TTC**) est nécessaire ainsi que la réalisation d'une rampe d'accès à la salle informatique (**3 840,00 € TTC** pour la maçonnerie et **3 000,00 € TTC** pour la ferronnerie).

Un dossier de demande de subvention au titre de la DSIL pour la thématique « Création, transformation et rénovation des bâtiments scolaires » peut-être déposé.

Montant du projet TTC	13 323,60 €
Montant du projet HT	11 103,00 €
Subvention DSIL (30% du HT)	3 330,90 €
Fonds propres de la Commune	9 992,70 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de la réalisation de ces travaux et sollicite l'attribution d'une aide au titre de la DSIL pour cette réalisation.

2 – Acquisition de la parcelle AE n°701 (Terrasson) – Réserve foncière.

La parcelle cadastrée AE n°701 (située sur la commune de Terrasson) est actuellement en vente. Cette parcelle touche les parcelles récemment rétrocédées par le Département de la Corrèze à la commune. *Cela permettra de réaliser un aménagement et l'accès aux Fourches.*

Section	AE (commune de Terrasson)
N° de parcelle	701
Surface	80 m ²
Prix d'achat	100 €

Les frais de notaire seront à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (17 pour, 2 abstentions, 0 contre), autorise l'acquisition de la parcelle désignée.

3 – SIAV – Modification des statuts pour l'adhésion de la Communauté de Communes de Lubersac-Pompadour et le nombre de vice-présidents.

Le SIAV a délibéré afin de modifier ses statuts concernant l'adhésion de la communauté de communes de Lubersac-Pompadour et le transfert de la compétence GEMAPI pour les communes de Beysac, Concèze, Saint Martin Sepert, Saint Pardoux Corbier, Saint Sornin Lavolps et Troche. Il décide également de modifier le nombre de vice-présidents : 8 au lieu de 6.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modifications des statuts du SIAV.

4 – Cotisation d'adhésion au CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) – 2018.

La commune est adhérente au CAUE depuis 2006. Pour maintenir cette adhésion, il convient de renouveler le versement d'une cotisation.

Pour 2018, celle-ci s'élève à 250 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir l'adhésion de la commune au CAUE.

Ce service est également ouvert aux Cublacois pour les accompagner dans leurs projets de construction et de rénovation.

5 – Protocole d'autocontrôle microbiologique – Convention 2018.

Le Laboratoire Départemental d'Analyses effectue des analyses sur les denrées servies à la cantine scolaire.

Il convient de renouveler cette convention pour 2018 ainsi que les tarifs.

Pour information, le laboratoire de la Corrèze a fusionné depuis le 1^{er} janvier 2018 avec le laboratoire d'analyses Sèvres Atlantique (LASAT) et a donné naissance à une nouvelle entité nommée **Qualyse**.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de confier à Qualyse le contrôle de la restauration scolaire, approuve les tarifs 2018.

6 – Modification des horaires de la pause méridienne à l'école.

La commune est revenue à la semaine de 4 jours d'école à la rentrée de **septembre 2017**.

En concertation avec le conseil Municipal (CM du 05.07.2017) et le Conseil d'Ecole,

2 options pour les horaires d'ouverture ont été envisagées :

Option 1

Les horaires suivants :

8h30 – 11h30 / 13h15 – 16h15

Cette option permet aux enfants de prendre leur repas dans de meilleures conditions (ils sont moins pressés pour quitter la table) et d'avoir une véritable coupure à midi.

Option 2

Les horaires suivants :

8h30 – 11h30 / 13h00 – 16h00

En raison de délais trop courts pour modifier les horaires du ramassage scolaire, **l'Option 1 (8h30 – 11h30 / 13h15 – 16h15) n'a pas pu être retenue.**

L'option 2 a été retenue.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, demande que les horaires de la pause méridienne soient modifiés ainsi qu'il suit : 11h30 – 13h15 (au lieu de 11h30 – 13h00) pour la rentrée scolaire 2018/2019 et donc une heure de fin de classe à 16h15 (au lieu de 16h00).

7 – Questions diverses.

➤ **Subvention au collège Anna de Noailles de Larche – Voyage scolaire mars 2018.**

Le collège Anna de Noailles de Larche sollicite une subvention pour l'organisation d'un voyage scolaire en Allemagne pour un élève résidant sur Cublac : 30€ pour l'élève.

Adoption à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE
DU JEUDI 29 MARS 2018 A 20H30**

Présents : M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL – M. GILET – Mme BOURIANE – MM. VIGNOT – BONNEFOND – Mmes BONDU – LAJUGIE – ORLIAGUET - BOUZIDI - BOUYSSÉ VALIN - FOURASTIE - MM. CAPY – PAJOT - ARLLOT.
Absents excusés : M. LACOSTE (procuration à M. BONNEFOND) – Mme LASSAIGNE – M. DE SOUSA.
Secrétaire de séance : Amandine BOUYSSÉ VALIN.

Le compte rendu de la séance du 06.03.2018 est adopté à l'unanimité.

1 – Compte administratif 2017 – Budget Principal.

➤ **Approbation du Compte de Gestion 2017 dressé par M. CHAUVIERE, Receveur.**

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par M. Chauvière, Receveur.

A l'unanimité, le Compte de Gestion 2017 de la commune est approuvé.

➤ **Vote du Compte Administratif 2017.**

M. Lascoutounas, 1^{er} Adjoint, présente le Compte Administratif 2017 de la commune : les réalisations effectuées en 2017, tant en fonctionnement (excédent cumulé de 233 855,33 €) qu'en investissement (déficit cumulé de 104 439,94 €). **Le résultat de l'exercice est un excédent de 36 581,35 €.**

M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Par 14 voix pour, 2 abstentions et 0 voix contre, le Compte Administratif 2017 du budget principal est approuvé.

➤ **Affectation du résultat d'exploitation 2017.**

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

Affectation des Résultats d'exploitation de l'exercice 233 855,33 €	Couverture du besoin de financement de la section d'investissement 197 273,98 €
	<i>Reste sur excédent de fonctionnement à reporter sur BP (report à nouveau créditeur) 36 581,35 €</i>

2 – Fixation des taux d'imposition 2018 – Taxe d'Habitation et Taxes Foncières.

M. le Maire rappelle à l'assemblée les taux d'imposition 2017 et la moyenne départementale.

Après avis de la Commission des Finances, M. le Maire propose les taux d'imposition suivants pour 2018 et rappelle les taux moyens départementaux pour 2017.

	Taux moyens départementaux 2017	Taux communaux 2017	Taux communaux 2018
Taxe d'habitation	18,62 %	10,30 %	10,30 %
Taxe foncière (bâti)	22,87 %	18,25 %	18,25 %
Taxe foncière (non bâti)	90,00 %	122,57 %	122,57 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les taux d'imposition proposés ci-dessus.

3 - Participation à la Fédération Départementale d'Electrification d'Energie de la CORREZE 2018.

La participation de la commune à la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la CORREZE s'élève à 6 375,19 €. (Courrier reçu par La Sous- Préfecture).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette participation de la commune pour un montant de 6 375,19 € et décide que la mise en recouvrement se fera par les services fiscaux (participation fiscalisée).

4 – Budget Primitif 2018 - Budget principal.

M. le Maire donne le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement qui s'équilibrent à 944 828,35 € (voir graphiques).

Les principales opérations d'investissement prévues pour 2018 (équilibre à 870 275,98 €) sont les suivantes :

▶ **Fin du Plan d'Aménagement de Bourg**

Avec l'aménagement de
la rue Pierre Guyez (phase III)

▶ **Impasse de la Vallée Verte**

▶ **Parc d'éclairage public**

Continuité et fin du renouvellement
des lampes à mercure par des luminaires LED.

Travaux de voirie

▶ Prolongation de la rue Maréchal Juin

▶ Le Chemin Rural à la Pimousserie

▶ La 2ème tranche de travaux à Rochemouroux

Après en avoir délibéré, à la majorité (15 pour, 2 abstentions et 0 contre), le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2018 de la commune.

5 – Compte administratif 2017 - Budget Annexe « 2^{ème} tranche Lotissement La Cabane ».

➤ Approbation du Compte de Gestion 2017.

Le Conseil Municipal doit se prononcer sur le Compte de Gestion dressé par M. Chauvière, Receveur.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2017 du budget annexe « 2^{ème} tranche du Lotissement La Cabane ».

➤ Vote du Compte Administratif 2017.

M. Lascoutounas, 1^{er} Adjoint, présente le Compte Administratif 2017 du budget annexe « 2^{ème} tranche du Lotissement La Cabane ». Suite aux réalisations effectuées en 2017 sur la section d'investissement tant en dépenses qu'en recettes, il apparait un excédent de **13 448,81 €**.

M. le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Par 16 voix pour, 0 abstention et 0 voix contre, le Compte Administratif 2017 du budget annexe « 2^{ème} tranche du Lotissement La Cabane » est approuvé.

6 – Budget Primitif 2018 - Budget Annexe « 2^{ème} tranche Lotissement La Cabane ».

▶ Dépenses et Recettes de fonctionnement s'équilibrent à **231 548,38 €**

▶ Dépenses et Recettes d'investissement s'équilibrent à **133 774,19 €**.

Les principales recettes concerneront la vente des terrains et les dépenses le remboursement de l'annuité d'emprunt et de la TVA.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2018 du budget annexe « 2^{ème} tranche du Lotissement La Cabane ».

7 – Renouvellement de la convention de mise en place d'un service commun ADS entre la commune et la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive.

Depuis 2015, la CABB et ses communes membres ont engagé une politique de mutualisation et de rationalisation de leurs services administratifs.

Service commun créé le 1^{er} juillet 2015 regroupant 40 communes de l'Agglo et ayant pour mission l'instruction des autorisations du droit des sols suite au désengagement des services de l'Etat.

La convention nécessaire à la création de ce service est arrivée à échéance, il convient de la renouveler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le renouvellement de la convention.

8 – Défense incendie 2018 à la Dalbre et aux Granges. Demande de subvention départementale.

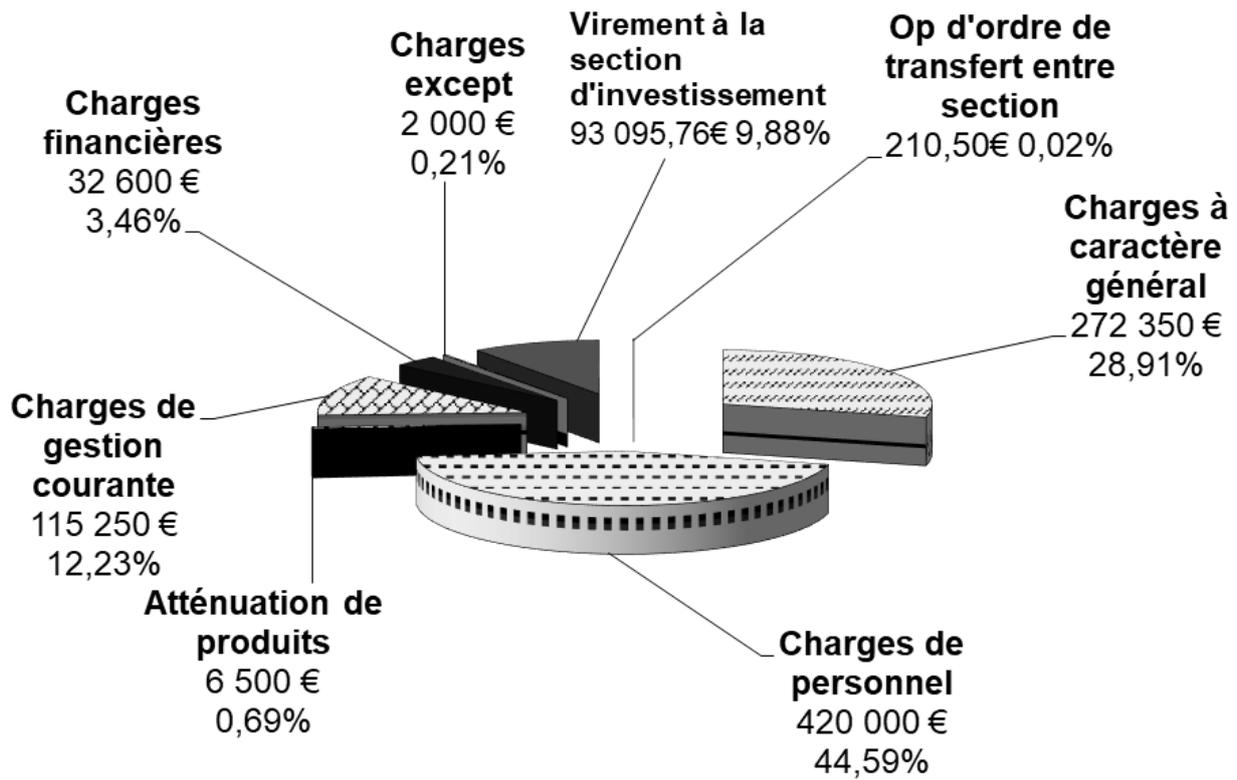
En parallèle du renforcement du réseau d'eau potable, il sera peut-être possible d'équiper La Dalbre et les Granges d'un moyen de défense incendie par la pose de poteaux. Un calcul pour vérifier le débit devra être fait en amont de l'installation par la Société « La Saur ».

Nous sollicitons une subvention départementale au titre des « Equipements communaux » pour cet aménagement si les travaux étaient rendus possibles.

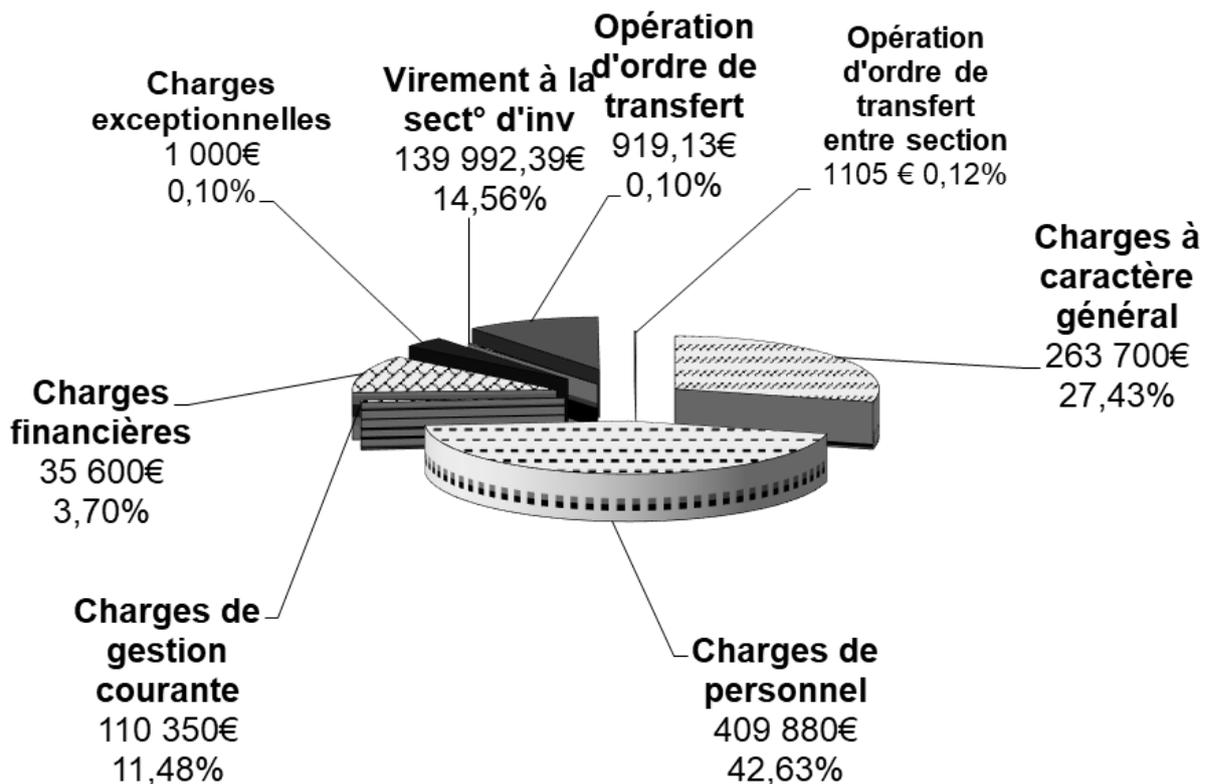
Montant du projet TTC	5 904,00 €	<i>le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de la réalisation de ces travaux et accepte le plan de financement.</i>
Montant du projet HT	4 920,00 €	
Subvention départementale (25% du HT plafonnée à 15 000€ par an)	1 230,00 €	
Fonds propres de la Commune	4 674,00 €	

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

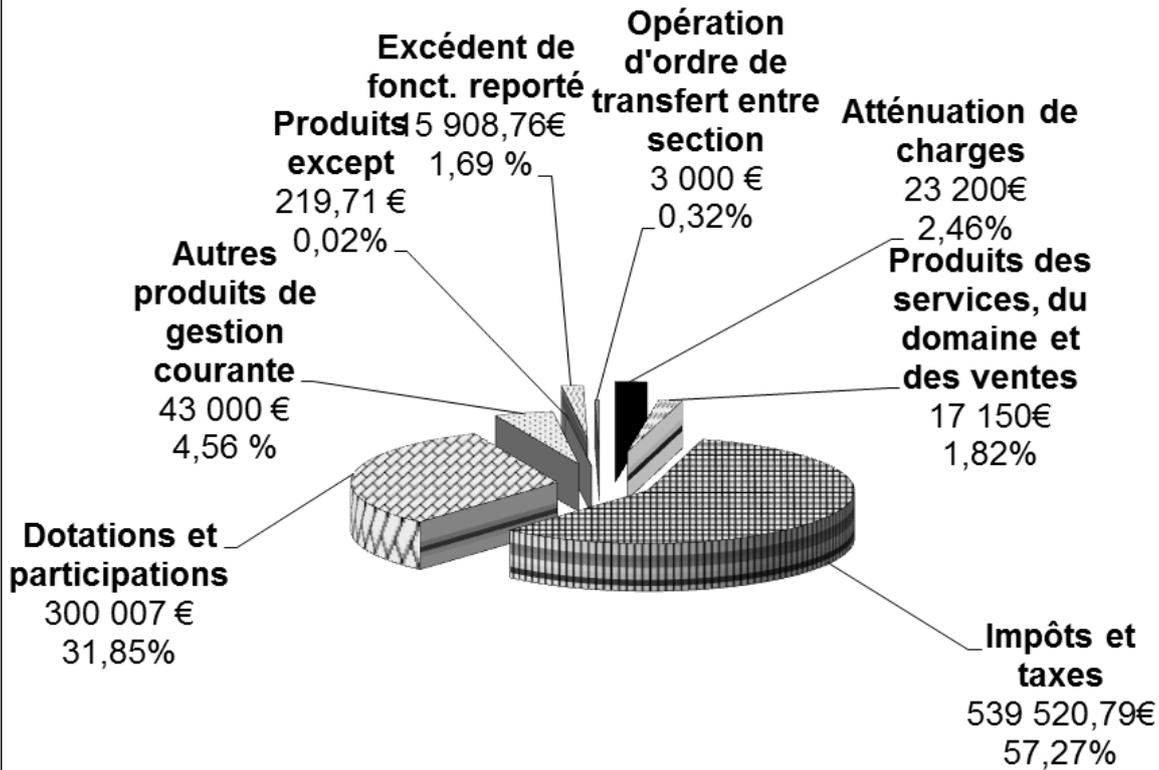
Budget Primitif 2017
Dépenses Fonctionnement : 942 006,26 €



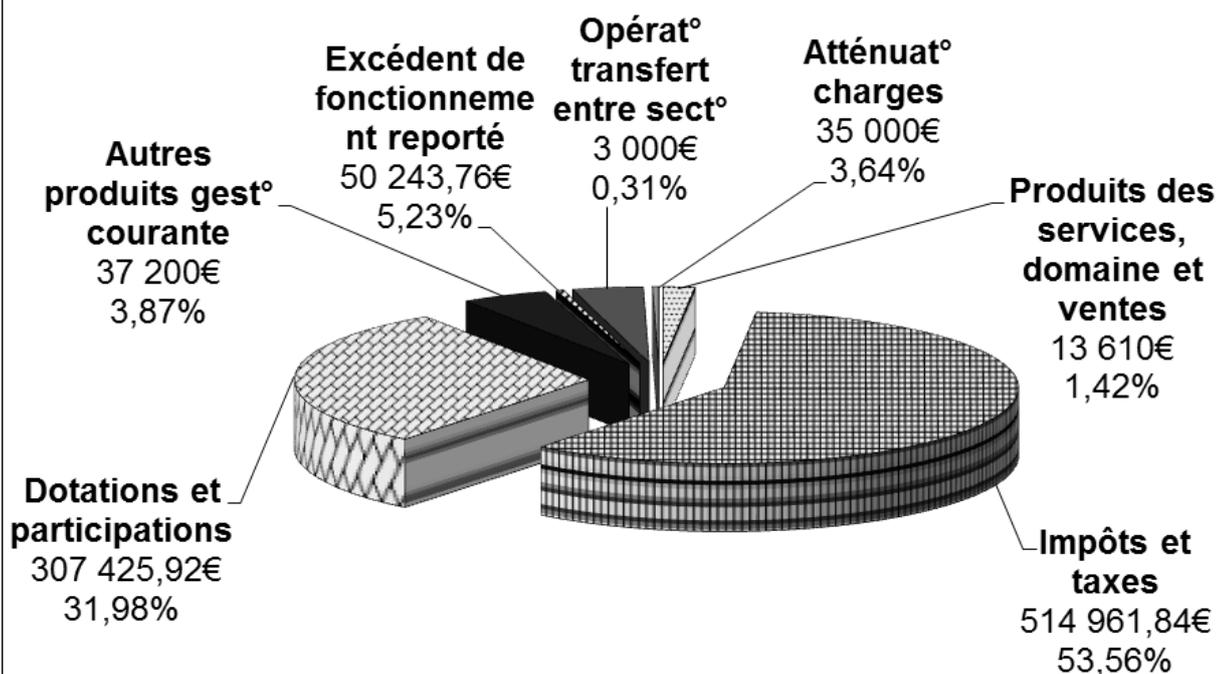
Budget primitif 2018
Dépenses fonctionnement : 944 828,35 €



Budget Primitif 2017
Recettes Fonctionnement : 942 006,26€



Budget Primitif 2018
Recettes de fonctionnement : 944 828,35 €



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU
JEUDI 31 MAI 2018 A 19H00

Présents : M. BRUT – M. LASCOUTOUNAS - Mme BLONDEL – M. GILET – Mme BOURIANE – M. BONNEFOND – Mmes BONDU – LAJUGIE – ORLIAGUET - BOUZIDI - M. LACOSTE – Mmes BOUYSSSE VALIN - FOURASTIE – LASSAIGNE - MM. CAPY – PAJOT - ARLLOT.
Absents excusés : M. VIGNOT (procuration à M. PAJOT) – M. DE SOUSA (présent à partir de la délibération sur l'ouverture de la ligne de trésorerie).
Secrétaire de séance : Amandine BOUYSSSE VALIN.

Le compte rendu de la séance du 29.03.2018 est adopté à l'unanimité.

1 – PAB II – Attribution du lot n°2 « espaces verts ».

Une consultation a été lancée en vue de passer un marché.

5 entreprises ont répondu ainsi qu'il suit :

	Offre de base en € HT	Total de points	Classement
Estimation initiale	45 611,61 €		
Marion Espaces verts	30 435,00 €	90,72	3
SEVE Paysage	32 950,15 €	90,84	2
Jaroussie	32 038,79 €	91,83	1
DG Paysage	40 521,60 €	73,33	5
Bojardin / Eveco	28 701,40 €	90,00	4

Le Conseil Municipal, à la majorité (15 pour, 3 abstentions, 0 contre), retient la proposition de l'entreprise la mieux disante conformément au tableau d'analyses des offres soit celle de l'entreprise Jaroussie.

2 – Subvention à la Caisse des Ecoles.

➤ Attribution d'une subvention.

Pour faire face à un besoin de trésorerie de la Caisse des Ecoles, il est nécessaire de lui verser une subvention de fonctionnement de 2 000 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de cette subvention par la commune.

➤ Décision modificative.

Le versement de la subvention nécessite une décision modificative (somme prise sur le budget « entretien bâtiments publics »).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette décision modificative.

3 - Ouverture d'une ligne de trésorerie.

L'ouverture d'une ligne de trésorerie est nécessaire dans les prochaines semaines pour faire face à plusieurs chantiers réalisés en début d'année pour des raisons techniques et en attendant le versement de subventions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant maximum de 250 000 €.

4 - Jury d'assises – Liste préparatoire 2019.

Il convient après tirage au sort, d'établir pour l'année 2019, une liste préparatoire communale de jurés. Trois personnes sont requises, ayant leur domicile ou leur résidence principale dans le département.

Ne pourront être retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année qui suit.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné par tirage au sort, trois personnes figurant sur la liste préparatoire communale de jurés. Ceux-ci sont informés par courrier.

5 - Acceptation d'un chèque de la MAIF – Dégradation du pont à Port d'el Bos.

La compagnie d'assurance MAIF a indemnisé la commune suite à la dégradation du pont à Port d'el Bos après un choc de véhicule. Ce remboursement est partiel, le solde sera versé sur présentation de la facture de réparation. Le remboursement s'élève à 5 955,60 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'encaissement de la recette.

6 – Participation à la Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification et des Communes de la Corrèze – 2018. (Annule et remplace la délibération 2018-20 du 29.03.2018.)

Il convient de prendre une nouvelle délibération suite à un courrier de la Préfecture concernant le mode de recouvrement de la participation de la commune à la Fédération Départementale des Syndicats d'Electrification et des Communes de la Corrèze d'un montant de 6 375,19 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette participation de la commune, la mise en recouvrement se fera par les services fiscaux (participation fiscalisée).

7 – Syndicat du Collège de Larche – Approbation définitive des statuts.

Un courrier du Président du Syndicat du Collège retrace la procédure des dernières modifications des statuts de l'établissement (propriété et gestion de l'ensemble des équipements sportifs). Il demande à tous les membres de délibérer à nouveau afin d'approuver de façon définitive les statuts du Syndicat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les statuts du Syndicat du Collège de Larche.

8 – Acquisitions foncières pour le projet d'accès aux Fourches.

Dans le cadre du projet d'aménagement de l'accès aux Fourches, plusieurs parcelles ou parties de parcelles sont actuellement mises en vente par les propriétaires riverains. Ces parcelles font partie de l'emplacement réservé n°33 « création de voie des Fourches » du PLU (Plan Local d'Urbanisme) de la commune.

Les conditions d'acquisition seraient les suivantes :

Section	AD	AD	AD
N° de parcelle	387	195p	202p et 284p
Surface	730 m ²	1 075 m ²	796 m ²
Prix d'achat	7 300 €	10 750 €	7 960 €

Les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la commune, ainsi que la réalisation de la structure de la voie reliant la rue Bayard à la rue Guyez.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'acquisition des parcelles.

9 – Annulation du dossier de demande de subvention départementale pour la défense incendie.

Une subvention départementale a été sollicitée lors du conseil Municipal du 29.03 pour la défense incendie à la Dalbre et aux Granges.

Or, suite à un rapport de mesure, le débit s'avère insuffisant pour que le dossier soit éligible à la subvention. Il convient donc de l'annuler.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, annule le dossier de demande de subvention départementale.

10 – Questions diverses.

➤ Subvention au collège Anna de Noailles de Larche – Voyage scolaire juin 2018.

Six élèves de Cublac scolarisés au collège Anna de Noailles de Larche vont participer à un voyage en Allemagne du 25 au 29 juin 2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer une aide financière de 30 € par élève destinée à financer le voyage soit un total de 180 €.

➤ Proposition de modification des horaires du bureau de Poste de Cublac.

Mme COFFON, Directrice adjointe au niveau de la région Nouvelle Aquitaine et Mme CHARPENET, Directrice de secteur d'Objat, auquel le bureau de poste de Cublac est rattaché ont remis le 24 avril 2018 à M. Le Maire un rapport formalisé portant sur les horaires d'ouverture à compter du 1^{er} novembre 2018

Les horaires d'ouverture passeraient de 25h à 20H (1^{ère} modification en décembre 2015).

- L'ouverture à 9h30 (au lieu de 9h15 actuellement)
- La fermeture à 16h30 (au lieu de 17h00)
- La fermeture complète le mardi
- La réouverture du vendredi après midi

M. le Maire a essayé de négocier une réouverture du samedi matin, cela a été refusé.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Refuse la proposition de la Poste de réduire les horaires du bureau de poste de Cublac.
- Exige la réouverture le samedi matin afin de satisfaire les missions de service.
- Regrette les retards à répétition et les fermetures inopinées qui font nécessairement baisser la fréquentation de ce bureau de poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

**COMPTE-RENDU DU
CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU
MERCREDI 20 JUN 2018
A 20H30**

Présents : MM. BRUT – LASCOUTOUNAS – GILET – Mme BOURIANE
MM. VIGNOT – BONNEFOND – Mme ORLIAGUET - MM. DE SOUSA
LACOSTE – Mmes BOUYASSE VALIN - FOURASTIE LASSAIGNE -
MM. PAJOT - ARLLOT.

Absents excusés : Mme BLONDEL (procuration à M. LASCOUTOUNAS)
Mme BONDU (procuration à M. GILET) – Mme BOUZIDI (procuration à
M. VIGNOT) – Mme LAJUGIE (procuration à M. LACOSTE) – M.
CAPY (procuration à Mme FOURASTIE).

Secrétaire de séance : Amandine BOUYASSE VALIN.

Le compte rendu de la séance du 31.05..2018 est adopté à l'unanimité.

1 – PLU – Approbation de la procédure de « déclaration de projet » pour la réhabilitation du Domaine de Notre Dame de la Cabane en site touristique remarquable emportant mise en compatibilité du PLU.

La commune de CUBLAC est soucieuse de soutenir le projet touristique de haute qualité architecturale et environnementale qui consiste à faire revivre le Domaine de Notre Dame de la Cabane.

Cet ensemble bâti emblématique de la commune, trop longtemps abandonné, va être remis en valeur.

Ce projet constitue un enjeu fort pour le devenir de la commune, il revêt un caractère d'intérêt général indiscutable.

Ce projet nécessitait une mise en conformité du PLU.

L'autorité environnementale a donné un avis favorable.

Les Personnes Publiques Associées (PPA) ont donné un avis favorable.

La commune a reçu également les avis favorables :

- ▶ De la Chambre de Commerce et de l'Industrie
- ▶ De la Chambre d'Agriculture
- ▶ Du Centre National de la Propriété Forestière (CNPFF)
- ▶ De la Direction Départementale des Territoires (DDT)
- ▶ De la mairie de Terrasson Lavilledieu

Suite à l'enquête publique, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la déclaration de projet et approuve la mise en compatibilité du PLU.

2 – Approbation du contrat de solidarité communale 2018/2020 avec le Département.

Les principes de la nouvelle politique départementale d'aides aux collectivités pour 2018-2020 :

■ **Le département est le garant de l'aménagement et du développement des territoires.**

Il développe des programmes :

- ▶ Pour le réseau routier.
- ▶ L'attractivité, le tourisme, l'habitat.
- ▶ Les services publics, l'emploi, le bien vivre ensemble des corréziens.
- ▶ Le numérique avec le programme « Corrèze 100% fibre 2021 » donnant accès au très haut débit pour tous et partout en Corrèze.

Le Département a souhaité renforcer son partenariat pour accompagner les projets prioritaires de chaque collectivité.

Sur la période 2018-2020, il mobilise une enveloppe de 40 millions d'euros pour les aides aux communes et intercommunalités, soit 1,7 millions d'euros de plus que sur les 3 années précédentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Contrat de Solidarité Communale 21018/2020 avec le Département.

3 - Acceptation d'un chèque de la MAIF – Dégradation du pont à Port d'el Bos (solde de remboursement).

La compagnie d'assurance MAIF a indemnisé la commune suite à la dégradation du pont à Port d'el Bos après un choc de véhicule. La facture de réparation a été présentée à l'assurance, donc le solde est versé à la commune. Le remboursement s'élève à 2 552,40 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'encaissement de la recette.

4 – Copieur de l'école – Contrat de location et de maintenance 2018.

Il est nécessaire de renégocier le contrat de location du copieur en place à l'école.

Le matériel « Xerox C7025 » a été retenu pour sa simplicité et ses fonctionnalités.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le contrat de location et de maintenance pour une durée de 63 mois avec la société LD Bureautique sise 16 avenue André Jalinat 19100 Brive.

5 – Transfert des activités de la Caisse des Ecoles, suite à sa mise en sommeil.

Pour des motifs de simplification administrative, la Caisse des Ecoles, par délibération du 4 juin 2018, a débattu de sa **mise en sommeil** et propose le transfert de :

- ▶ **Ses activités** (la restauration scolaire, l'approvisionnement alimentaire)
- ▶ **Ses charges budgétaires** à la commune à compter du 1^{er} août 2018.

« Lorsque la Caisse des Ecoles n'a procédé à aucune opération de dépenses ou de recettes pendant 3 ans, elle peut être dissoute par délibération du Conseil Municipal ».

Le Conseil Municipal, à la majorité (17 pour, 2 abstentions, 0 contre) décide du transfert des activités et des charges budgétaires de la Caisse des Ecoles à la commune à compter du 1^{er} août 2018.

Les tarifs de prestations pour l'année 2018 restent inchangés (repas).

6 – Modification et dissolution des régies.

- *Modification de la régie « location des salles communales » - Règlement uniquement par chèque à compter du 1^{er}.07.2018.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les modifications.

- *Dissolution de la régie « vente des carnets de tickets de garderie ».*

La Trésorerie de Larche n'accepte plus, depuis janvier 2018, le dépôt des espèces (vente des tickets).

Le régisseur va sur une trésorerie dite « de déport » (Malemort, Brive municipale ou Objat) pour y déposer le numéraire puis se rendre à la Trésorerie de Larche pour y déposer les chèques.

La vente de tickets sera supprimée. Une facturation mensuelle sera adressée aux parents.

Les nouveaux moyens de paiements (virement par internet, prélèvement SEPA) sont plus simples, et évitent un déplacement en mairie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à la mise en place de la facturation à compter de la rentrée de septembre 2018 et à la dissolution de la régie.

7 – Questions diverses.

- *Concert le 19 juillet 2018.*

Un concert est organisé en l'église de Cublac par l'ensemble vocal et instrumental Viva Voce, le **jeudi 19 juillet à 20h30**. Il proposera des « escales musicales en Espagne et en Italie ».

- *Marchés festifs 2018.*

Six marchés festifs sont prévus les mardis soir à partir **du 17 juillet 2018**.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

POUR INFORMATION

L'arrêté favorable de permis de Construire pour le projet de Notre Dame de la Cabane a été signé le 28 juin dernier par Monsieur le Maire Jean-Marc BRUT.

Travaux

1er semestre 2018

Embellissements - Aménagements

- Rue Pierre Guyez – Rue Bourdarie – Carrefour Mairie
- Route de la Cabane
- Voirie communale et rurale
- Mur d'enceinte du cimetière

■ Rue Bourdarie - Carrefour Mairie - Rue Pierre Guyez

Les travaux d'aménagement se sont poursuivis et à ce jour pratiquement achevés.



1 Rue Bourdarie : les travaux



2 Carrefour Mairie : les travaux



2 Rue Pierre Guyez : Les travaux



Les premiers objectifs de sécurisation sont atteints et les piétons apprécient particulièrement les trottoirs sécurisés.

A l'automne, les plantations d'arbres, arbustes et diverses plantes vivaces viendront achever cet aménagement et embellir l'entrée de notre commune.

Dans le cadre de la programmation de l'aménagement de cette voie, les études sont en cours :

■ Route de la Cabane

- ▶ *Levé topographique réalisé*
- ▶ *Avant-projet estimé par les services de Corrèze Ingénierie.*
- ▶ *Diagnostic complet du pont réalisé par les services du département.*



Un rapport complet a été remis.

A la demande de la municipalité, les services spécialisés pour les ouvrages d'art sont intervenus sur site pour procéder au diagnostic de l'état de l'ouvrage.

Nous sommes dans l'attente d'un chiffrage des travaux nécessaires pour une remise en état ainsi que la création d'un passage piétons sécurisé.

Ces travaux feront l'objet d'une demande de subvention.

■ Voirie communale et rurale

Elagage et curage des fossés : deux actions indispensables pour préserver les chaussées.

■ Elagage : Secteurs traités en 2018

- Route des Crêtes
- La Morétie
- La Rivière

■ Curage des fossés : Secteurs traités en 2018

- Les Vergnes, Baptiston
- Fondanger
- La Morétie
- Le Rieux
- La Cabane

■ Revêtement des chaussées :

Deuxième tranche de la voie communale de Rochemouroux remise en état.

Surface traitée : 5000 m²



Plus de deux kilomètres cinq cents de fossés ont été curés.

■ Réparations ponctuelles :

Des travaux de réparations ponctuelles (point à temps) sont programmés sur diverses voies communales pour maintenir les revêtements en bon état.

- La Bombetterie
- Rue Pierre et Marie Curie
- Rue Jeanne Solacroup
- Loubignac
- Les Vergnes/Baptiston

■ **Autoroute:**

Un tronçon de voie communale a été coupé et un fossé bouché suite à un important glissement de talus de l'autoroute.

ASF prend en charge la totalité des travaux nécessaires au rétablissement de cet accès.



Les premiers travaux préparatoires ont été réalisés, nécessitant le déplacement du lit du ruisseau.



■ **Mur d'enceinte du cimetière**

Une tranche supplémentaire de travaux a permis de consolider et d'étancher le mur d'enceinte du cimetière dans sa partie la plus ancienne.



Avant travaux, mur à l'intérieur et à l'extérieur du cimetière



Après



**Mur extérieur avant travaux
Mur extérieur après travaux (suppression du cabanon)**



INFORMATIONS MUNICIPALES

21 janvier 2018

Repas des aînés

Les aînés de plus de 64 ans, les élus, le personnel communal, les bénévoles, les présidents d'associations se sont retrouvés pour partager un moment festif et convivial.

Vœux de l'équipe municipale



A travers son mot d'accueil, M. Le Maire, Jean Marc Brut a tout d'abord eu une pensée pour les personnes absentes ou malades n'ayant pu être présentes ce jour-là. Il a ensuite évoqué les travaux de 2017 et ceux qui seront réalisés en 2018.

2017 : Plusieurs projets concernant la sécurité et le bien-être des Cublacois ont été réalisés.

2018 : verra la fin des travaux de la rue Pierre Guyez. Ce chantier très important pour la commune accuse un peu de retard, occasionné par l'enfouissement de la ligne moyenne tension, gage de tranquillité pour l'avenir.

D'autres projets sont encore envisagés, voir à l'étude de faisabilité et surtout en recherche de financement. La gestion d'une commune devient de plus en plus délicate et le financement de l'investissement hypothétique au regard de la baisse des dotations depuis 5 ans.



Par internet
c'est plus pratique
www.le-recensement-et-moi.fr

■ *A quoi sert le recensement ?*

Il permet de connaître le nombre de personnes qui habitent en France.

La population officielle de chaque commune détermine la participation de l'Etat au budget communal.

Votre participation est essentielle. Elle est rendue obligatoire par la loi, mais c'est avant tout un devoir civique, utile à tous.

Votre agent recenseur est tenu au secret professionnel, il est muni d'une carte officielle qu'il doit vous présenter.

Vos réponses sont confidentielles.

Le recensement de la population est gratuit, ne répondez pas aux sites qui vous réclameraient de l'argent.

Du 17 janvier
au 16 février 2019

■ *Comment ça marche ?*

Un agent recenseur recruté par votre mairie se présente chez vous. Il vous remet vos identifiants afin de répondre au questionnaire en ligne. (A permis d'économiser plus de 30 tonnes de papier en 2016)

Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, la réponse papier est possible.

Ensuite ? C'est l'Insee qui travaille pour analyser toutes les données !

Note du Conseil Départemental de la Corrèze

La commune a délibéré favorablement pour adhérer à la réglementation des boisements mise en place par le Conseil départemental pour la période 2018-2028.

De ce fait, tout projet de semis, de plantation ou de replantation y compris les arbres d'alignement sur des terrains nus (prairie, lande, etc...) sont soumis à autorisation de la collectivité départementale (loi du 23 février 2005 sur le développement des territoires ruraux).

Vous pouvez consulter les orientations et modalités de boisements en mairie ou auprès du Conseil départemental : <http://www.correze.fr/deplacements-et-territoire/reglementation-boisement/> qui définissent les zonages et les conditions de plantations (distances de recul, seuil de surface après coupe rase...) les obligations déclaratives, les types de peuplements concernés...

Il est rappelé que tous semis, toutes plantations ou replantations réalisés sans autorisation représentent une infraction dont les sanctions sont prévues aux articles R126-9 et R126-10 du code rural et de la pêche maritime.

BROYAGE DES VEGETAUX

Pour la seconde année consécutive au mois de mars, les élus de la Municipalité Cublacoise et plus particulièrement la Commission Développement Durable, ont reconduit le service « du broyage des végétaux à domicile ». Cette initiative mise en place l'an dernier avait rencontré un réel succès. Le principe est simple, les personnes intéressées s'inscrivent au préalable en mairie et des membres des services techniques se rendent au domicile des riverains afin de broyer leurs branchages en leur présence. Les restes du broyage sont conservés par

les propriétaires qui peuvent ensuite s'en servir comme paillage.

Le but de cette démarche est de favoriser la réutilisation des matières premières mais aussi de proposer un service aux administrés qui s'inscrit directement dans la politique de la commune. Ce sont une vingtaine de personnes qui ont bénéficié de ce service gracieux qui fonctionne grâce à l'engagement des élus et des membres des services municipaux.

Pâques à Cublac

Cette année Pâques, non seulement tôt dans la saison, tombait également un 1^{er} avril et ce n'était pas un poisson ! La Municipalité de Cublac, et plus particulièrement les élus de la commission Développement Durable, ont organisé, comme chaque année maintenant la traditionnelle chasse aux œufs pour les enfants de l'école. Venus en nombre avec leurs paniers, petits, moyens et grands se sont pris au jeu et sont repartis avec de nombreux œufs et autres sujets en chocolat. Cette année une petite surprise supplémentaire fut offerte aux deux chanceux qui trouveraient l'étoile rouge bien cachée. C'est Monsieur le Maire de Cublac qui leur a remis la récompense : un beau poisson en chocolat !



CONFÉRENCE SUR LA VERRERIE DE BRARDVILLE ET LES CONDITIONS DE TRAVAIL AU DÉBUT DU SIECLE DERNIER

Le 23 mars dernier, c'est à la salle polyvalente que nous avons accueilli **Monsieur Lucien Cournil**, fils de verrier et **Monsieur Jean Boisserie**, Dinandier d'art que nous ne présentons plus, venus nous proposer gracieusement une conférence sur la verrerie de Brardville, du nom de son fondateur : Cyprien Brard.

Au travers de leurs vies respectives et souvenirs d'enfance, ils ont su capter l'attention du public venu en nombre. Ce soir-là c'est un bond dans le temps qui fut fait. Leur narration a touché l'assemblée par le récit d'anecdotes et de faits parfois bien tristes. Semaines de 60 heures, travail des enfants, conditions déplorables, maladies... mais des personnes au fort caractère, désireux de vouloir s'en sortir, et de transmettre leur savoir, les ouvriers de brardville furent parmi les premiers à fêter le 1^{er} mai. Cyprien Brard, Ingénieur des mines et Grand Humaniste créa une école pour enfants.

La soirée fut également l'occasion de découvrir une exposition sur les outils utilisés à l'époque, les objets en verre fabriqués jadis.

Cette conférence s'est terminée par le verre de l'amitié offert par la municipalité de Cublac.



La municipalité tient à remercier tout particulièrement Messieurs Lucien Cournil, Jean Boisserie et Jean-Claude Jayle pour le prêt d'objets.



DANGER / PRÉVENTION

LES TIQUES ET LA MALADIE DE LYME

Avec l'arrivée des beaux jours et des balades en forêt, ou en prairies, personne n'est à l'abri d'une morsure de tique.

Ces acariens qui peuvent transmettre la maladie de Lyme doivent être retirés rapidement et correctement pour limiter le risque d'infection. Voici les bons réflexes à adopter.

Pas de panique: cette maladie se soigne bien si elle est repérée à temps, d'où l'importance de savoir quoi faire en cas de morsure. Voici les 5 étapes à suivre si vous vous apercevez qu'une tique a élu domicile sur votre peau.

Ce petit acarien aime se loger dans les zones humides et protégées du corps telles que les aisselles, l'aîne ou les plis des genoux.

1- Bien inspecter sa peau

Plus une tique infectée reste fixée longtemps sur la peau, plus le risque de transmission de la bactérie augmente.

2- Retirer la tique

3- Désinfecter la morsure

4- Ne jetez pas la tique !

Après avoir enlevé la tique, attention elle peut encore piquer. Mettez-la dans un mouchoir ou sur un bout de scotch, mais ne la jetez pas! Depuis l'été 2017, il est possible de participer à la recherche sur les tiques et les maladies qu'elles transmettent grâce au projet CiTique. Pour cela, il vous suffit de déclarer votre piqûre directement sur le site <https://www.citique.fr> et d'envoyer la tique qui vous a mordu au Centre de Nancy de l'INRA (Institut National de la Recherche Agronomique). Un réflexe à acquérir pour vous, mais aussi pour vos animaux domestiques!

5- Surveiller la zone de morsure

Maladie de Lyme
Quand la tique attaque...

Lors de toute activité en contact avec la nature :

- ❖ Porter des **vêtements couvrants** et clairs,
- ❖ Vaporiser vos vêtements et vos chaussures de **produits anti-tiques**,
- ❖ Utiliser un produit anti-tiques pour vos **chiens et chats**,
- ❖ **Examiner régulièrement** vos vêtements et toutes les parties non couvertes du corps.

Après l'activité :

- ❖ **S'inspecter** tout le corps y compris le cuir chevelu,
- ❖ Prendre une **douche**,
- ❖ **Laver** ses vêtements.

Si vous trouvez une tique sur vous
La retirer avec un tire-tique

Etape 1: Utilisation d'un tire-tique.
Etape 2: Retrait de la tique.
Etape 3: Désinfection de la morsure.

Surveillez l'apparition d'une plaque rouge qui s'étend en cercle autour de la piqûre.
Consultez votre médecin ou votre pharmacien.

Pour toute question ou en cas de doute, consultez votre médecin ou votre pharmacien.

www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr

CUBLAC AU QUOTIDIEN



www.demarches.interieur.gouv.fr

MES DÉMARCHES
à portée de clic!



Permis de Conduire



- ☺ Je gagne du temps
- ☺ Je choisis comment faire ma démarche

Carte Grise



- ☺ Je gagne du temps
- ☺ Je choisis comment faire ma démarche
- ☺ Je peux suivre mes démarches



Recensement militaire obligatoire filles et garçons :

Tu viens d'avoir 16 ans ?

Recensement dans les 3 mois à compter de ta date d'anniversaire à la Mairie de ton domicile avec carte d'identité + livret de famille.

ALLO, SERVICE PUBLIC

Toutes les réponses à vos questions administratives

39 39 (0.12 €/mn TTC à partir d'un poste fixe)

ETAT CIVIL 1^{er} semestre 2018

MARIAGES

- ☞ Mardi 15 mai : Olivier DORAT et Frédéric MARTY
- ☞ Samedi 2 juin : Jean-François PAILLARD et Noélie VAREILLE

NAISSANCES à BRIVE

- ☞ **Eren SARAC** né jeudi 8 février, de Hatice DAGDELEN et Erkan SARAC
- ☞ **Justine, Gloria DE CARVALHO BARBOSA** née lundi 26 février, de Ludivine CHOUZENOUX et Benjamin DE CARVALHO BARBOSA
- ☞ **Paul MATHOU** né vendredi 2 mars, de Marlène DE SOUSA et Jean-Marc MATHOU
- ☞ **Simon ZATTONI** né vendredi 9 mars, de Claudie GAMMELIN et Gabriel ZATTONI
- ☞ **Mathéis, Thierry, Alban MALAGU** né samedi 17 mars, de Nadine PERONNET et Mathieu MALAGU
- ☞ **Madison, Aurore PAUTRAT** née vendredi 8 juin, de Cathy BULOT et Jean-Claude PAUTRAT

DECES

- ☞ **Gilbert BRUT** lundi 1^{er} janvier à TERRASSON domicilié à Loubignac
- ☞ **Riccardo BOZZO** lundi 8 janvier à BRIVE domicilié 9 Rue du Panorama
- ☞ **Henri, Germain COTE** samedi 27 janvier à BRIVE domicilié 34 route de la Bombetterie
- ☞ **Pierre, Paul FROIDEFOND** vendredi 2 février à BRIVE domicilié rue de Mondy
- ☞ **Marie, Charlotte ROUCHEYROU veuve PRAUDEL** lundi 19 février à Cublac domiciliée à La Morétie
- ☞ **Alain, Georges LACHAUD** jeudi 8 mars à PESSAC domicilié 27 la Géronie
- ☞ **Bernard, Eugène, Prosper COUSTY** dimanche 22 avril à CUBLAC domicilié 82 route de la Combe
- ☞ **Jean-Claude PARENT** dimanche 29 avril à BRIVE domicilié 36 rue Pierre et Marie Curie
- ☞ **Daniel, Roland VILAIN** samedi 19 mai à BRIVE domicilié 47 rue Jeanne Solacroup
- ☞ **Kéhifa ALLOU** lundi 18 juin à BRIVE domicilié 3 Allée Georges Brassens

FESTIVITÉS 2018

JUILLET

- Vendredi 13 Soirée entrecôte organisée par le Comité des Fêtes Salle polyvalente
Samedi 14 Cérémonie du 14 juillet Anciens combattants et vin d'honneur Salle de la Mairie
Jeudi 19 Concert de VIVA VOCE, ensemble vocal, Musiques en Espagne et en Italie au XVIIème et XVIIIème Siècles, entrée 12 €, gratuit pour les enfants. Eglise à 20h30.

AOUT

- Jeudi 16 Tour du Limousin à Cublac à partir de 14h00 :
RD147 → RD3e → rue des Martyrs → RD3 rue du 8 Mai → rue Guyez vers Terrasson
du 18 au 19 Fête votive organisée par le Comité des Fêtes
Dimanche 26 Randonnée de Cublac par ses Chemins

Mardis 17 24 31 juillet et Mardis 7 14 21 août

Tous les mardis soirs, retrouvez les marchés nocturnes festifs organisés par les commerçants de Cublac en partenariat avec la Municipalité, à partir de 18h30 place du 14 Juillet, restauration sur place, animation musicale, plancha..... N'oubliez pas vos couverts !

OCTOBRE

- Vendredi 5 Assemblée Générale de la Ronde des Oursons Salle Rol
Dimanche 7 Vide grenier et fête de la pomme organisé par le Comité des Fêtes
Dimanche 14 Troc des plantes NEJ
Dimanche 28 Assemblée Générale des Anciens combattants Salle de la Mairie

NOVEMBRE

- Dimanche 11 Cérémonie du 11 novembre Anciens combattants et verre du souvenir Salle de la Mairie
Dimanche 25 Thé dansant des Amis du Temps Libre Salle polyvalente

DECEMBRE

- Samedi 1er Poule au gibier de la Société de Chasse Salle Polyvalente
Samedi 8 Téléthon Salle Polyvalente
Samedi 15 Noël du Club de Football Salle Polyvalente
Dimanche 31 Réveillon organisé par le Comité des Fêtes Salle Polyvalente

RAPPEL ORDURES MÉNAGÈRES

Rappel : il est interdit de jeter les ordures ménagères ou tout autre déchet dans les bois ou dans la nature.

La commune est équipée de containers en accès libre pour le recyclage du verre, du papier et des plastiques. De plus le SIRTOM ramasse les containers personnels chaque semaine.

En cas de jour férié, le jour de la collecte, celle-ci a lieu le mercredi.

MILIEU ASSOCIATIF

FNATH ASSOCIATION DES ACCIDENTES DE LA VIE SECTION DE TERRASSON CUBLAC

Elle vous informe et vous aide dans vos démarches pour :
Vos accidents du travail,
vos accidents de la vie courante,
vos maladies professionnelles,
ainsi que tous les autres handicaps.

Elle vous conseille pour le renouvellement des cartes « Handicapé » et « GIC ». La FNATH vous représente devant les juridictions de la sécurité sociale, accueille et soutient les personnes confrontées à toutes sortes de handicaps.

**Une permanence juridique est assurée tous les 2èmes mardis du mois de 10h30 à 12h00
Place Yvon Delbos (Médiathèque) à Terrasson La Villedieu.**



Lundi 19 mars 2018

Commémoration du « cessez le feu » en Algérie (19 mars 1962), dépôt de gerbe au monument aux morts de la place du 14 Juillet.

Dimanche 29 avril 2018 : journée du souvenir de la Déportation.

Par un temps pluvieux, des rafales de vent, nous nous sommes rendus au monument aux morts de Montcibre pour déposer une gerbe en souvenir de deux jeunes cublacois fusillés par les allemands. Toujours sous la pluie nous avons rejoint La Rochette où le 14 mars 1944, André LAC a été fusillé dans son champs et ses camarades déportés vers les camps de la mort. Après le dépôt de gerbe et la minute de silence, les conditions météorologiques toujours aussi mauvaises ayant perturbé la bonne marche de la sono, Monsieur le Maire a invité tous les participants, heureux de se mettre au sec, dans la salle de la Mairie pour boire le verre du souvenir.



Mardi 8 mai 2018 : commémoration de la fin de la guerre 1939-1945.

Après la mise en place de « la Concorde Terrassonnaise » le défilé est parti de la Mairie et a gagné la Place du 14 Juillet pour le dépôt de gerbe au monument aux morts. Après la minute de silence, les élèves de l'école de Cublac : Auxence MICHAUD BUCHEREAU, Laura KAHLHOVEN et Thomas GOUMY ont fait l'appel des Cublacois morts pour la France à l'issue de cette Seconde Guerre Mondiale 1939-1945. La « Concorde Terrassonnaise » a interprété la Sonnerie aux Morts et la Marseillaise, le Président des Anciens Combattants a lu le message de l'UFAC et Monsieur le Maire celui de Madame Geneviève DARRIEUSECQ secrétaire d'état à la Défense.

Pour ne pas déroger à la tradition, les Anciens Combattants se sont retrouvés au restaurant « Les Collines » pour déguster un excellent repas préparé par Yoan, dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Nous remercions Monsieur le Maire et son épouse, Messieurs Gilet, Lascoutounas et Bonnefond pour leur présence amicale.



Samedi 2 juin 2018

Congrès Départemental à Saint Pantaléon de Larche, congrès organisé par la section de Larche.

Samedi 14 juillet 2018

Fête Nationale, rendez-vous à 10h30 Place de la Mairie.

Dimanche 28 octobre 2018

Assemblée Générale de la section à 10h30.

Dimanche 11 novembre 2018

Commémoration du centenaire de l'armistice de la Guerre 1914 -1918 rendez-vous à 10h30 Place de la Mairie. Banquet « au Vieux Cantou ».



Les Amis du Temps Libre

Le club a ré ouvert ses portes le 4 janvier 2018.

- **jeudi 11 janvier** : galette des rois.

- **mercredi 14 janvier** : Conseil d'Administration pour préparer l'Assemblée Générale du 8 février. La trésorière a présenté les comptes de l'exercice 2017 ; ils ont été approuvés par le C.A.

- **mercredi 31 janvier** : vérification des comptes par les deux adhérents désignés par l'Assemblée Générale de 2016 : Mme Gouzon, M. Torrès est remplacé par Mme Brugère car il sera absent à l'Assemblée Générale.

- **jeudi 8 février** : Assemblée Générale ordinaire avec la participation de M. Jean Marc Brut, Mme Bernadette Blondel et M. Philippe Gilet.
Les comptes ont été approuvés. Entrée de M. André Gardet au Conseil d'Administration.

- **jeudi 15 février** : crêpes du Mardi Gras confectionnées par les adhérents.

- **dimanche 18 février** : thé dansant de la Saint Valentin avec l'orchestre de Sébastien Castagnet. Thé dansant très réussi tant par le nombre des participants que par l'ambiance de l'après-midi. Encore une fois la décoration a fait sensation ! Merci Doris et Martin.

- **mercredi 14 mars** : repas « au Taravellou » : poule farcie.

- **jeudi 5 avril** : les traditions sont respectées, nous avons goûté « le pain de Pâques ».

- **mercredi 11 avril** : repas « au Marquee ».

- **mercredi 30 mai** : sortie aux jardins d'Eyrignac.

- **mercredi 6 juin** : Conseil d'Administration pour préparer le BBQ de fin juin et les différentes activités du second semestre. Démission de la secrétaire Noëlle Brugère et de la secrétaire adjointe Doris Diment.

- **vendredi 15 juin** : promenade en gabare au départ de la Roque Gageac, déjeuner et promenade en calèche à Mazeyrolles.

- **mercredi 27 juin** : BBQ d'inter saison.

- **jeudi 28 juin** : fermeture du club jusqu'au 6 septembre.

Les prévisions pour le second semestre.

mercredi 19 septembre : repas « au Cochon Gourmand » à Hautefort puis visite du musée de la médecine.

mercredi 10 octobre : visite de la grotte de Rouffignac en petit train, repas à définir.

dimanche 25 novembre : thé dansant avec l'orchestre de Joé Béatrice.

2^{ème} quinzaine de décembre : repas de Noël.

LE COMITE DES FETES DE CUBLAC

Le Comité des Fêtes vous propose

Vendredi 13 juillet 2018 Soirée Entrecôtes

-A 20h00, à la salle polyvalente
Soirée animée par l'Orchestre WEEK END

Apéritif*
Entrée
Entrecôte sur la braise
Haricots Blancs couennes
Salade
Fromage
Dessert
Café
Vin Compris*



Soirée
Traditionnelle

Renseignements et inscriptions : 05 53 50 56 98- 05 53 50 02 10

Inscriptions possibles au MODERNA (Tabac /presses- TERRASSON) 05 53 50 02 10

Samedi 18 Août 2018 : Fête, Marché de Pays

- 13h30- Concours de Pétanque en Doublette, salle polyvalente
-18h30- Randonnée pédestre nocturne avec contes (gratuit)

18h **Marché de Pays**

Cristal fm
106.7

Vente directe de produits régionaux place de l'église

Des tables, bancs, barbecues, plancha sont mis à disposition afin de consommer sur place les produits du marché pendant le spectacle (place de l'église).



La fiesta tropicale

-21h- podium Animation **La Fiesta Tropicale** avec la Cie Fantasmagic (gratuit)

Dimanche 19 Août 2018 : Fête, Course Nature et Feu d'artifice

-9h00- course enfants

- 9h30 course Adultes 8km ou 16 km "Nouveau circuit"

Course pédestre « **La Course nature des puits de mines** » course F.F.A.

-> voir les formalités d'inscription sur le site :

<http://www.wix.com/comitedesfetesdecaublac/cublacenfete>

-11h- Remise des récompenses de la course avec vin d'honneur*

-14 h **Mur d'escalade** Salle polyvalente - toute la journée- (gratuit)

-15h30 Tournoi de **BUBBLE BUMP** (foot dans une bulle) Salle polyvalente (gratuit)

-21h- Spectacle **One man show** sur scène avec « **ALEX LECKOUID** » (gratuit)

-22h30 Feu d'artifice « **Son et Lumière** » rue du Ruisseau, proche du bourg (gratuit)

-23h- Podium Animation place de l'église avec « **FL ORGANISATION** »(gratuit)



france
bleu
limousin

*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé

Pendant les deux jours Animation foraine place de l'église
Manèges pour enfants, tir, pêche aux canards, barbe à papa, glaces...

**** Les spectacles et les podiums animation sont entièrement gratuits ****

LE COMITE DES FETES DE CUBLAC

VIDE GRENIER et FÊTE DU CIDRE Le dimanche 7 octobre 2018

Fabrication de cidre de façon artisanale, le samedi 6 octobre salle polyvalente.

Le dimanche 7 octobre, vente de jus de pomme sorti pressoir sur la place de l'Eglise et vide grenier dans le village de Cublac avec animation foraine.

Le vide grenier se déroulera le dimanche 7 octobre 2018.

L'inscription pour le vide grenier sera disponible à la mairie de Cublac ou sur le site du Comité des Fêtes de Cublac courant Août.

(Inscription préalable obligatoire - Emplacement gratuit)



Renseignements : 05 53 50 56 98

REVEILLON DANSANT Le lundi 31 décembre 2018

Le Comité des Fêtes de Cublac, vous propose son traditionnel Réveillon Dansant, animé par le Cabaret "PARIS PARADIS" et l'orchestre "PLEIN SUD", des costumes hauts en couleurs (plumes strass et paillettes) avec les tableaux des grands cabarets parisiens.

Le repas est préparé et servi par Francis Trémouille, Chef du restaurant « La Terrasse » à Larche.



Réservations : 05 53 50 56 98



Infos sur les festivités sur le site :

<http://www.wix.com/comitedesfetesdecublac/cublacenfete>



COMITE
DES FÊTES
DE
CUBLAC



jm

Comitedesfetes.cublac@laposte.net

LE COMITE DES FETES DE CUBLAC

Le Comité des Fêtes vous a proposé

LE LOTO Le samedi 3 mars 2018



Le super loto, c'est Madame POMPIER Stéphanie de Brive qui a gagné la SUZUKI Swift. Le scooter a été gagné par Madame MOCHET Marion de Mansac, La Vitrine, un salon d'intérieur a été gagné par Madame VALENTIN Paulette de Terrasson et le séjour pour 2 adultes et 2 enfants, à Port la Nouvelle a été gagné par Madame BREBION de Brive qui a estimé la vitrine au plus près de son prix.

Le Comité des Fêtes remercie tous les artisans et commerçants partenaires de ce Loto pour leur participation.

FÊTE DE L'AIL NOUVEAU Le mardi 1 mai 2018

Mardi matin 1^{er} mai, à la salle polyvalente, a eu lieu le traditionnel casse-croûte du 1^{er} mai. Chacun a pu apprécier l'ail et l'oignon nouveaux servis avec une soupe, de la charcuterie, du fromage ... et un petit verre de vin.

Merci pour vos dons, nous vous donnons rendez-vous l'année prochaine.

Concert des Trois Cafés Gourmands Le samedi 9 juin 2018

Le samedi 9 juin 2018, sur la nouvelle place rue du ruisseau, le groupe corrézien Les Trois Cafés Gourmands et Alexia ont permis de vivre une soirée pleine de gourmandises visuelles et sonores. Sur des airs rythmés, petits et grands ont chanté, dansé... Un délice ! De la poésie au quotidien. Merci au public d'être venu si nombreux.



COMITE
DES FÊTES
DE
CUBLAC



Dans le cadre du **TELETHON** du 2 décembre 2017, l'association a organisé son 2ème VETATHLON. Plus de 50 vététistes ont répondu présents, malgré le froid glacial. Une vingtaine de marcheurs eux non plus n'ont pas eu peur du froid, pour parcourir la rando accompagnée. Un grand merci à tous !



L'ASSEMBLEE GENERALE s'est tenue le 19 janvier 2018.

Vous étiez 150 adhérents au 31 décembre 2017.

La cotisation annuelle de 5 € (inchangée depuis 6 ans), est passée à 6 €.

La section VTT s'est affiliée à UFOLEP - l'affiliation est prise en charge par l'Association, les licences individuelles restant à la charge des intéressés.



MARCHE DE LA GALETTE DIMANCHE 28 JANVIER

Vous étiez 120 à partager galette, chocolat et vin chaud, après une rando qui à pied, qui à vélo.



SECTION UFOLEP

Nos Vététistes ont dignement porté les couleurs de Cublac lors des derniers championnats et nous sommes très fiers de leurs résultats.

Sur les 6 représentants au championnat départemental au Lac de Vassivière, 3 ont ramené un titre :

- 1 en 13/14 ans
- 1 en 30/39 ans
- 1 en 40/49 ans

En championnat Régional en Creuse, un titre en 40/49 ans a été ramené.

Puis, en championnat National à Saint Gobain (dans l'Aisne), ils étaient 5 à prendre beaucoup de plaisir à défendre les couleurs Corrésiennes.

Sur un circuit tracé au cœur d'une forêt domaniale, ils ont passé un beau week-end sous le soleil du Nord et ramènent de belles places d'honneur, de quoi les encourager à remettre cela l'année prochaine



Le 22 avril dernier, nous avons l'immense plaisir d'organiser notre 20^{ème} Troc de Plantes.

Pour fêter cela, les "anciens" avaient prévu davantage de décorations. Ainsi, Claudie avait créé un très joli personnage à partir de pots de fleurs, Doris et Martin avaient conçu des totems qui furent installés à chaque entrée du square, Serge mettait en scène la mascotte des Trocs, un épouvantail-jardinier poussant sa brouette chargée de plantes, Anaïs posait en compagnie de Claude et sa fille, nouvelles troqueuses, des papillons de papier sur les troncs des arbres, des moulins à vents, des oiseaux dans les haies. Puis tous ensemble, nous épinglions entre les arbres, les photos des moments forts de ces années passées à échanger.

Nous essayons à chaque rencontre de proposer une ou deux animations. Ce 22 avril, c'est Daniel Morteyrol qui est venu parler d'apiculture. Isabelle, Claudie, Pierrette et Jean-Claude offraient café, thé et gâteaux à nos visiteurs.

Cerise sur le gâteau, le festival du Piano à Bretelles ayant eu lieu le même jour, nous avons eu le bonheur d'avoir la visite de musiciens venus jouer quelques classiques.

Enfin, quelle ne fût pas notre joie de voir notre public s'agrandir de nouveaux venu(e)s, ce qui a permis de relier des connaissances éparses, chacun échangeant mail ou n° de tél pour se retrouver lors de prochaines manifestations dans d'autres communes.

Pour conclure cette belle journée ensoleillée, nous avons sorti le pique-nique de nos paniers pour partager de délicieuses tartes salées et autres gourmandises.

Nous vous donnons rendez-vous cet automne, le 14 octobre 2018.

Nous vous rappelons que lors de nos Trocs, les jardiniers de Cublac, avec l'accord de la Mairie, mettent à disposition des habitants, les plantes ôtées des massifs pour changement de saison.

Nous tenons à remercier la Mairie pour le prêt des tables, chacun d'entre vous pour votre aimable présence ainsi que les musiciens venus enchanter cette journée.

A bientôt !





L'année a été marquée par différents temps du calendrier comme la galette, la Chandeleur, le Carnaval, Pâques, les anniversaires des enfants, que nous continuons de fêter en parallèle des activités faites avec les enfants et les venues d'Emilie (psychomotricienne) et de Marie-Laure (intervenante musicale).



Deux soirées débat ont été organisées par la crèche à destination des familles : une sur les **vaccinations** (animée par le Dr C.Dubois-Russier, médecin de la crèche) et une sur **la gestion de la colère et de la frustration** (animée par notre psychomotricienne). Pour cela une aide de la Caf nous est versée dans le cadre du Réseau d'Ecoute d'Appui et d'Accompagnement des Parents.

MULTI-ACCUEIL ASSOCIATIF A GESTION PARENTALE
SIRET 443 447 347 00024 - 36, rue de la Liberté- 19520 CUBLAC
Tél. : 05 55 22 79 08



*Vous propose des « ateliers bébé signe » et des
« ateliers initiation à la Langue des Signes Française »*

Signer avec les bébés :

1 Session de 6 ateliers adaptés au quotidien de bébé

L'utilisation des signes pour communiquer avec bébé connaît un succès grandissant, auprès des parents et des professionnels de la petite enfance.

- Les avantages de ce concept permettent au bébé :
- De se faire comprendre autrement que par les pleurs.
- Il s'agit de donner à bébé des moyens pour exprimer ses besoins avant qu'il soit capable de parler.
- En revanche, si bébé s'exprime avec des signes, il est plus communicatif, plus épanoui, parce qu'il a des outils à sa portée pour communiquer.

* Un atelier découverte gratuit vous est proposé le mercredi 26 septembre 2018 à 10h00 à CUBLAC (bâtiment à côté de la salle polyvalente)

Les 1^{er} ateliers débiteront le mercredi 3 octobre 2018 à 10h30 à CUBLAC

Apprendre la LSF :

Isabelle Diplômée en LSF et Animatrice bébé signe.

Vous propose aussi une initiation à la Langue des Signes Française (LSF)

Pourquoi apprendre la langue des signes ?

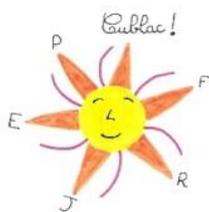
Les motivations sont très variées, il y a des personnes sourdes comme des personnes entendant qui veulent communiquer avec des proches.

Qu'il s'agisse d'un projet personnel motivé par une rencontre ou une simple curiosité, les moyens sont multiples. S'il s'agit d'accueillir ponctuellement les personnes sourdes dans leur langue, vos connaissances, aussi infimes soient-elles, seront toujours bien accueillies.

Certaines viennent pour des raisons professionnelles, parce qu'elles travaillent à l'accueil d'un service public, par exemple. D'autres viennent tout simplement apprendre une nouvelle langue.

*Les 1^{ères} dates sont : les lundis de 18h00 à 19h00 pour les débutants et de 19h30 à 20h30 pour les plus initiés ou les mercredis de 17h30 à 18h30 pour les débutants et de 19h à 20h pour les plus initiés (bâtiment à côté de la salle polyvalente).

Pour tout renseignements et inscriptions sur les ateliers « bébé signe » ou « initiation à la LSF » vous pouvez me contacter au 06.38.59.53.32 ou par mail à babysa-signe@orange.fr.



FOYER DES JEUNES

*Encore une saison qui s'achève dans la joie et la bonne humeur !
Merci à tous les adhérents de nous permettre de partager des moments aussi intenses.
Petit récapitulatif des manifestations du dernier trimestre.*

4°COUVIGE - 14 avril 2018

Des participants de plus en plus nombreux, une convivialité exceptionnelle !



SOIREE « METAMORPHOSE » avec la troupe IMAGINE



EXPOSITION DE PRINTEMPS

sur le thème « Corrèze et Dordogne »

1-2 et 3 juin 2018

Une équipe de bénévoles sensationnelle !



Un plein d'émotions avec la présence de tous les enfants de l'école primaire et maternelle de Cublac et la visite de la maison de retraite Charles Gobert de Mansac



GALA DE DANSE sur le thème « Le Livre »

Toujours une salle comble, merci à tous pour votre participation - Des danseurs et danseuses ravissants !



ACTIVITES 2018/2019

Assemblée Générale : vendredi 7 septembre 2018 à 20h30

Inscriptions : samedi 8 septembre 2018

de 9h à 15h - place de l'église

Renseignement au 05 55 22 91 24 ou 06 50 12 16 87

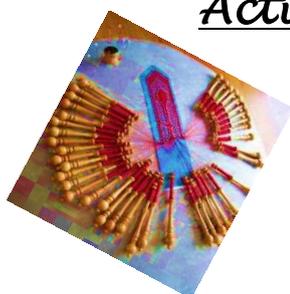
Activités avec carte d'adhésion uniquement

Adultes 24€

Dentelle

Ping -Pong

Peinture détente



Activités avec carte d'adhésion + participation

CLAQUETTES

Intermédiaires mardi 19h-20h

Confirmées samedi 10h45-11h45

**Animatrice :
Julie Zanetti**

Cotisation
Enfant 12€ / adulte 24€
Participation annuelle
1h-114€

Ados / adultes samedi 8h45-9h45

DANSES ACTUELLES

Eveil (maternelles) mardi 17h-18h

CP / CM1 mardi 18h-19h

CM2 / 4° samedi 9h45-10h45

3° et + samedi 11h45-13h00

Adultes mardi 20h-21h30

**Animatrice :
Julie Zanetti**

**Cotisation
Enfant 12€ / adulte 24€
Participation annuelle
1h-114€ / 1h15-132€ / 1h30 - 153€**

GYMNASTIQUE VOLONTAIRE SENIORS

MARDI 9h30-10h30

JEUDI 14h00 - 15h00

**Cotisation
Adulte 24€
Participation annuelle
1h-114€ / 2h-141€**

**Animatrice :
Virginie ZAMBON**

**Animatrice :
Roselyne BALZAC**

PILATES

VENDREDI 18h30 - 19h30

ZUMBA

MERCREDI 20h00 - 21h00

**Cotisation
Adulte 24€
Participation annuelle
1h-153€**

POUR UN MEILLEUR FONCTIONNEMENT DE LA TRÉSORERIE, IL EST DEMANDÉ AUX ADHÉRENTS DE S'ACQUITTER DE LEUR PARTICIPATION ANNUELLE AU MOYEN DE **TROIS CHÈQUES**, LIBELLÉS À L'ORDRE DE FRJEP, REMIS À L'INSCRIPTION QUI SERONT ENCAISSÉS AU MILIEU DE CHAQUE TRIMESTRE SOIT 11/2018, 02/2019 ET 05/2019.

LORS DE L'INSCRIPTION, UNE PARTICIPATION DE **12 EUROS (ENFANTS) OU 24 EUROS (ADULTES)** EST DEMANDÉE **POUR L'ADHÉSION ET L'ASSURANCE ANNUELLE DE L'ÉLÈVE.**

FAUTE DE PAIEMENT INTÉGRAL AU 15 OCTOBRE 2018, L'ÉLÈVE NE POURRA CONTINUER LES COURS.

UN **CERTIFICAT MÉDICAL** JOINT À L'INSCRIPTION EST **OBLIGATOIRE.**

BONNES VACANCES !

ECOLES

Le vendredi 27 avril, sur le stade de Cublac, les élèves de CE2, CM1 et CM2 des écoles de Brignac et de Cublac ont participé à un tournoi de rugby. Les élèves étaient répartis selon leur niveau de jeu. Chacun a eu à tour de rôle plusieurs statuts : joueur, arbitre, chronométreur et responsable de la feuille de match. Cette rencontre amicale, déroulée sous un temps clément, s'est terminée par un goûter.



L'âge des « classes » !

Le vendredi 15 juin, les classes de Madame Dureisseix et de Monsieur Quique sont parties sur les traces de l'Homme de Cro-Magnon.

La matinée a été consacrée à la visite de Lascaux II. Les élèves ont appris l'histoire de sa découverte et ont admiré les merveilleuses fresques de leur ancêtre.

Pendant l'après-midi, nos « cromignons » ont participé à différentes activités proposées par le centre du Thot :

- visite du parc animalier (bison, auroch...animaux qu'a connus Cro-Magnon sur la vallée de la Vézère) ;
- découverte, à travers un procédé vidéo dénommé « réalité augmentée » d'animaux disparus (rhinocéros laineux...) mais probablement contemporains de Cro-Magnon ;
- découverte des œuvres (gravures et peintures), des procédés (soufflage...) et des outils (pinceaux, résine...) employés par Cro-Magnon ;
- réalisation, sur une paroi, d'une fresque à la manière de notre aïeul ;
- échange sur les loups à l'issue de leur observation (nourrissage...).

Cette belle journée leur a peut-être permis de comprendre que les préjugés sur le loup comme sur l'homme des cavernes persistent encore !





Cet été à Cublac...

Vendredi 13 juillet	20h00 SOIRÉE ENTRECÔTES SALLE POLYVALENTE
Samedi 14 juillet	FÊTE NATIONALE Monument aux Morts + vin d'honneur à la Mairie
Jeudi 19 juillet	20h30 Concert VIVA VOCE Eglise de Cublac - Escales musicales en Espagne et en Italie. Entrée : 12€, (réduit : 10€), gratuit pour les enfants

MARCHÉS NOCTURNES FESTIFS 2018

*Organisés par les commerçants de Cublac et du marché du dimanche
avec le soutien de la municipalité*

**Tous LES MARDIS à partir de 18h30, venez dîner à Cublac
et profiter des produits locaux et de l'animation musicale.**

N'oubliez pas vos couverts !

**Mardi 17 juillet, 24 juillet 31 juillet,
Mardi 7 aout, 14 aout et 21 aout.**

FÊTE DU VILLAGE 2018

**Animations foraines place du 14 juillet
Manège enfants, tir, pêche aux canards, barbes à papa, glaces...
Samedi 18 août et dimanche 19 août**

RANDONNÉE ANNUELLE MARCHÉ ET VTT

**Dimanche 26 août
Organisée par Cublac par ses Chemins**

TOUS LES DIMANCHES MATIN	MARCHÉ LOCAL Maraîcher, Fleuriste/Roses, Gâteaux, Canards gras Place du 14 Juillet sous la Halle COMMERCES LOCAUX boulangerie, épicerie, presse, restaurant.
---	---

RETROUVEZ VOTRE PROCHAIN BULLETIN MUNICIPAL EN DECEMBRE

**Le site internet de Cublac a fait peau neuve, retrouvez toutes les
informations actualisées ainsi que les bulletins municipaux en ligne.**

<http://www.cublac.correze.net/>